



Constatation de la rupture du contrat d'apprentissage

Les dates d'enregistrement, de début de contrat, de fin normale de contrat, de rupture effective et de signature sont essentielles.

5 exemplaires sont nécessaires. (Remplissez-le une fois, faites 4 photocopies puis signez et faites signer les 5 exemplaires) : l'employeur, l'apprenti (ou son représentant), le CFA en auront un exemplaire et la chambre d'enregistrement en recevra deux.

Enregistré le : Sous le N° :

Et / ou l'employeur

Raison sociale de l'entreprise :

Nom de l'employeur: Prénom :

Numéro SIRET :

Adresse de l'entreprise ou de l'établissement où s'effectue le contrat d'apprentissage :
.....
.....

Et / ou l'apprenti

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :
.....

Le représentant légal (si l'apprenti a moins de 18 ans)

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Déclare(nt) qu'il est mis fin au contrat qui a débuté le :

Et qui devait normalement expirer le :

Date effective de la rupture :

(Rayer les mentions inutiles)

- * D'un commun accord entre les signataires (Article L6222-18-Code du Travail)
- * Sur décision du Conseil des Prud'hommes pour faute grave/manquements répétés de l'une ou l'autre des 2 parties à ses obligations/inaptitude de l'apprenti
- * De manière unilatérale (la signature de l'autre partie n'est pas requise) :
 - * Sur décision de l'apprenti en cas d'obtention du diplôme avant le terme prévu du contrat.. La date de la rupture ne peut intervenir avant le lendemain de la publication des résultats par le président du jury.
 - * Pendant la période d'essai (Article L6222-18 Code du Travail)

Fait à : **le :**

Signature de l'employeur et cachet de l'entreprise	Signature de l'apprenti	Signature du représentant légal si apprenti mineur